MAISON DE LA COMPLIANCE
ADVISORY & REGULATORY

N°45

FLASH REGLEMENTAIRE
JUIN 2024

Bonjour,

Ce Flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites règlementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et règlementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **1er Juin au 15 Juin 2024**.

IMPORTANT

CREATION
MISE A JOUR

PUBLICATION
NEWSLETTER AVIS

SUJET EN COURS
DE DISCUSSION

DEADLINE

LCB-FT

ESG
FINANCE DURABLE

ACCORD DE COMPOSITION
SANTION RENDUE

04/06/2024 - L'**AMF** partage son **dossier du mois** sur **l'augmentation des frais** facturés issue de la surperformance du fonds pour les **OPCVM**. (Pour plus de détails)

11/06/2024 - **L'AMF** informe l'**AFG** que le questionnaire de collecte des données **29 LEC** sera disponible sur **l'extranet ROSA** à partir de septembre 2024. (Pour plus de détails)

04/06/2024 - Le médiateur de l'**Autorité des marchés financiers** publie son **rapport annuel** 2023. (Pour plus de détails)

07/06/2024 - **L'AMAFI** rappelle que la directive **MIFI II** nouvellement révisée doit être transposée en droit national d'ici fin septembre 2025. (Pour plus de détails)

10/06/2024- **L'ASPIM** publie sa lettre d'information n°20 au sujet des **fonds immobiliers non cotés**. (Pour plus de détails)

11/06/2024 - **L'ALFI** répond à la consultation de **l'ESMA** à propos des modèles d'information sur la **titrisation**. (Pour plus de détails)

12/06/2024 – **L'ACPR** publie son **rapport d'activité** 2023 du Pôle Assurance Banque Epargne. (Pour plus de détails)

12/06/2024 – **L'ESMA** partage sa dernière newsletter. (Pour plus de détails)

12/06/2024 - Mise à jour par **l'ESMA** de la liste des **contreparties centrales** de pays tiers reconnues pour offrir des services et des activités dans l'Union est dévoilée par **l'ESMA.** (Pour plus de détails)

12/06/2024 - Le **Conseil de l'UE** est parvenu à un accord sur le renforcement des règles en matière de **protection des investisseurs** de détail. (Pour plus de détails)

LCB-FT

10/06/2024 - **L'AMF** a mis à jour et publié une nouvelle édition de son analyse sectorielle des **risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme**.(Pour plus de détails)

13/06/2024 - Le **GAFI** informe dans un rapport sur les progrès accomplis par la Moldavie (Pour plus de détails) et Gibraltar (Pour plus de détails) au sujet du renforcement des mesures en matière de **LCB-FT.**

04/06/2024 - **L'AMF** actualise sa position **DOC-2018-05** pour intégrer les directives de **l'ESMA** concernant la mise à jour des **scénarios de simulation de crise**, en accord avec le règlement sur les fonds monétaires, pour 2024. (Pour plus de détails)

NEW UPDATE

04/06/2024 - **L'AMF** publie la recommandation **DOC-2024-04,** définissant comment les gestionnaires **d'ETF actifs** peuvent varier la transparence des portefeuilles selon les acteurs du marché. (Pour plus de détails)

06/06/2024 - **Légifrance** : Publication d'un arrêté en date du 30 mai 2024 relatif aux modalités des avis et décisions de **l'ACPR et de l'AMF** sur les contributions versées au Fonds de garantie des dépôts et de résolution. (Pour plus de détails)

09/06/2024 - La **Commission européenne** a proposé des modifications sur les directives **UCITS et AIFMD** afin de mieux aligner leurs exigences. La directive finale a été publié en mars 2024 et l'entrée en vigueur a eu lieu 20 jours plus tard. (Pour plus de détails)

SUSTAINABLE

04/06/2024 - Les **autorités européennes de surveillance** appellent à une surveillance accrue et une mise en place de meilleures pratiques de marché en **matière d'allégations liées à la durabilité.** (Pour plus de détails)

06/06/2024 - **L'AMF** partage son **rapport** présentant les résultats des **visites mystères** en agences bancaires dans le cadre du recueil des préférences clients en **matière de durabilité** (Pour plus de détails). Les conclusions de ce rapport indiquent que les préférences en matière de durabilité sont encore **parcellaires**. (Pour plus de détails)

LUXEMBOURG

13/06/2024 - **La CSSF** rappelle les **modalités de transmission du reporting AIFM** applicables à partir du 1er juillet 2024. (Pour plus de détails)

10/06/2024 - **La CSSF** partage ses considérations sur la politique macroprudentielle pour les **fonds d'investissement**. (Pour plus de détails)

14/06/2024 - Le 17 janvier 2024, **la CSSF** a imposé des **amendes** de 10 000 euros à trois **gestionnaires de FIA**. Ces sanctions font suite à des manquements dans l'obligation de coopération avec la CSSF, tel que requis par la loi modifiée du **12 novembre 2004** visant la **LCB-FT**.
Les gestionnaires concernés **n'ont pas soumis** à temps **le rapport annuel** exigé, qui doit être déposé six mois après la clôture des comptes annuels, malgré deux notifications de rappel envoyées par la **CSSF**. Face à cette non soumission des rapports, l'autorité a pris la décision de sanctionner les entités pour leur non-conformité. (Pour plus de détails)

MAISON DE LA COMPLIANCE
ADVISORY & REGULATORY

Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux cotés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

NOUS CONTACTER

contact@maisondelacompliance.fr

01 78 95 60 80

17 avenue Niel - 75017 Paris

maisondelacompliance.fr

DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document. Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance

Maison de la Compliance SAS au capital de 13 030€ | 17 avenue Niel 75017 Paris | TVA Intracommunautaire FR24915 050 280 | SIRET : 915 050 280 00022